

AVIS DE CLASSEMENT ET SELECTION DES PROJETS N° 971-2022-12-16-00005
Commission de classement et sélection du 25 novembre 2022

APPEL A CANDIDATURES

ARS/DAOSS/ N°971-2022-10-18-00004

Mise en place d'un dispositif mutualisé de gestion de la qualité et des risques entre ESMS

&

ARS/DAOSS/ N°971-2022-10-18-00005

Mise en place d'un dispositif mutualisé de gestion de la qualité et des risques entre ESMS

L'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a lancé deux appels à candidatures le 18 octobre 2022 en vue de la mise en place de 3 dispositifs mutualisés de gestion de la qualité et des risques entre ESMS et 2 dispositifs d'astreinte d'infirmier de nuit mutualisée entre ESMS sur l'ensemble des territoires non couverts. La fenêtre de dépôt des candidatures a été ouverte jusqu'au 18 novembre 2022.

La commission de classement et sélection des projets s'est réunie le 25 novembre 2022 pour l'instruction des dossiers, au regard des critères fixés par les cahiers des charges.

Un seul projet a été réceptionné par les services de l'Agence de Santé, il concerne le dispositif mutualisé de gestion de la qualité et des risques entre ESMS et a été déclaré éligible. Le porteur retenu est arrêté comme suit :

Position n°	ESMS Porteur du projet
1	GCSMS AKAZ ENTR'AIDE
	- EHPAD SACRE COEUR
	- EHPAD LES FLAMBOYANTS
	- SSIAD KERABON SOINS
	- SSIAD CANELLE
	- CAJA ZICAK

Le présent avis de classement et sélection des projets fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Guadeloupe ainsi que sur le site internet de l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (www.guadeloupe.ars.sante.fr).

Gourbeyre, le **16 DEC. 2022**

Directeur de l'Agence de Santé
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy


Laurent LEGENDRE

